departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal: le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 16 Décembre 1997

SEANCE DU 15 décembre 1997

Démolition - Bâtiments sis section DL n° 233, 232, 231, 230, 1049, ,229, 236 et 237. Autorisation du Conseil Municipal

[Annexe]

Président :

Votants: 44

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés:

Conseillers:

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97466

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Démolition - Bâtiments sis section DL n° 233, 232, 231, 230, 1049, ,229, 236 et 237. Autorisation du Conseil Municipal

Bâtiments

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire

Les bâtiments sis section DL n° 233, 232, 231, 230, 1049, 229, 236 et 237 sont destinés à être démolis en vue de la réalisation d'une voie de liaison entre les rues Paul Bert et de l'Yser.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 97, châpitre 906-641, article 2313.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Après examen par la Commission Générale,

- autoriser Monsieur le Maire à engager les différentes procédures en vue de la démolition de ces bâtiments.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour